

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VINDEME-EMPORION



Article 1 : Dispositions générales relatives aux conditions générales de vente

1.1. Objet des CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à la vente des vins et alcools par la Société VINDEME-EMPORION (ci-après le « Vendeur »).

La passation d'une commande par le Client emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes Conditions.

Les présentes conditions générales de vente n'excluent pas l'application des conditions particulières de vente. Dans ce cas, les présentes conditions générales de vente s'appliqueront par défaut sur les conditions non visées par les conditions particulières.

1.2. Domaine d'application des CGV

Les CGV régissent les contrats de vente des produits du Vendeur aux acheteurs (ci-après le « Client ») et constituent avec le Bon de Commande et la Facture les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographies des produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Elles sont systématiquement communiquées avec les Bons de Commande.

1.3. Disponibilité et opposabilité des CGV

La confirmation de la commande par le Client vaut adhésion sans réserve aux CGV en vigueur au jour de la commande dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur conformément à la législation applicable.

Les CGV sont mises à la disposition des Clients sur le Site du Vendeur où elles sont directement consultables.

1.4. Modification des CGV

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier unilatéralement les présentes CGV à tout moment. En cas de modification des présentes CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à la demande du Client.

1.5. Clauses des CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par le Vendeur ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Article 2 : Produit

2.1. Caractéristiques du produit

Les produits offerts à la vente font chacun l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles au sens de l'article L.111-1 du Code de la consommation pour les particuliers non-professionnels. Les photographies éventuelles illustrant les produits ne constituent pas un document contractuel.

Le Vendeur s'oblige pour tous les produits vendus à respecter strictement les règlements d'appellation. Il sera tenu pour responsable des infractions et manquements aux réglementations aux articles 45 et 55 du règlement d'exécution N°2019/33 complétant le règlement (UE) n°1308/2013 en ce qui concerne les demandes de protections des appellations d'origine, des indications géographiques et des mentions traditionnelles dans le secteur vitivinicole, la procédure d'opposition, les restrictions d'utilisation, les modifications des cahiers des charges, l'annulation de la protection, l'étiquetage et la présentation – Mention de terme indiquant une aire géographique pour des vins ne bénéficiant pas d'une indication ou d'une appellation géographique;

Les bouteilles de vins et de spiritueux constituent l'essentiel des produits proposés. Par les présentes, le Client est informé de la sensibilité de ce type de produits quant aux variations de températures et d'humidité notamment.

2.2. Conformité du produit

Le Vendeur certifie que les produits sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché.

2.3. Disponibilité du produit

En principe, les biens référencés sont disponibles. Néanmoins, en cas d'indisponibilité du bien commandé, le Client sera informé par écrit dans les plus brefs délais de cette indisponibilité. Le Client aura le choix entre :

- Soit le remplacement des produits indisponibles par des produits de qualités et de prix équivalents à la facture initiale proposés par le vendeur ;
- Soit le remboursement au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes versées pour les biens référencés indisponibles sans refuser l'intégralité de la Commande en question.

Article 3 : Commandes

3.1. Etapes de conclusion du contrat

Le Client peut avoir reçu sous quelque forme que ce soit, une ou des propositions référencant une partie des produits proposés par le Vendeur qui donneront lieu à l'émission d'un Bon de Commande. Ce Bon de Commande prévaut sur toutes les propositions commerciales antérieures.

Dans tous les cas, le contrat se forme après confirmation de la Commande par le Client en renvoyant le bon de commande accepté.

La commande confirmée par le Client précise :

- La validation du contenu des produits commandés ;
- Les modalités de livraison ;
- Le mode règlement ;

La confirmation de la commande vaut acceptation pleine et entière des CGV par le Client.

Après la confirmation de la commande, le Client doit impérativement régler la totalité de la Commande sauf conditions particulières sur le Bon de Commande.

Le Client peut régler le montant de sa commande :

- Par chèque
- Par carte bancaire en communiquant ses coordonnées bancaires
- Par virement

Les modalités de paiement sont précisées à l'article 4.2.

3.2. Modification de la commande

Toute modification de commande par le Client est soumise à l'accord exprès du Vendeur.

Article 4 : Tarifs – Paiements

4.1. Tarifs

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur la commande, lors de son enregistrement par le Vendeur. Les prix sont exprimés en euros et TTC.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison qui sont facturés en supplément et détaillé sur la Commande.

4.2. Paiements

La totalité du prix après confirmation du Bon de Commande par le Client est payable comptant le jour de la passation de la commande par Carte bancaire par Chèque, ou par virement sauf conditions particulières figurant sur le Bon de Commande.

Article 5 : LIVRAISON

Pour le Client particulier l'adresse de livraison est celle indiquée par le Client lors de la passation de la commande. En cas de modification de l'adresse de livraison, le Client doit le mentionner lors de sa commande.

Pour les professionnels la livraison se fait à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

Article 6 : Transfert de propriété – Transfert des risques

Le transfert de propriété des produits s'y afférent se réalisent après l'émission de la facture acquittée par le Client.

Le transfert des risques du Vendeur au Client se réalise au moment de la livraison à l'adresse indiquée par le Client ou lors de l'enlèvement de la marchandise.

Article 7 : Droit de rétractation

A compter de la réception des produits, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours francs pour renvoyer les produits livrés sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalité, à l'adresse suivante : VINDÊME - 1, rue des Vergers - 69760 LIMONEST - France.

Les frais de retour sont à la charge des frais du Client.

Les sommes versées par le Client, frais de livraison inclus, lui seront intégralement remboursées par virement bancaire sur le compte indiqué à cet effet par le Client ou par chèque dans un délai maximum de 14 jours francs à compter de l'exercice de la faculté de rétractation sous réserve que les produits retournés soient dans leur emballage d'origine, complets, en parfait état et accompagnés de l'original de la facture d'achat.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client devra notifier au Vendeur sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit de transmettre la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Article 8 : Responsabilité du Vendeur – Garantie

Tous les produits fournis par le Vendeur bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L211-4 à L211-14 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Au titre de ces garanties, le Vendeur s'engage, au choix du Client à lui rembourser ou à lui échanger le produit non conforme ou vicié.

Pour mettre en œuvre une de ces garanties susmentionnées, le Client doit prendre contact avec le service Client dont les coordonnées sont mentionnées plus après.

Le Vendeur reste tenu, conformément à l'article L211-15 du Code de la consommation, des défauts de conformité et des vices cachés du produit.

Article 9 : Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à l'établissement des factures et à la gestion marketing notamment.

La Société est responsable du traitement de vos données personnelles.

Le Client dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant en écrivant par courrier et en justifiant de votre identité en contactant le service Client 1 rue des Vergers 69700 LIMONEST

Informations que vous fournissez

Il s'agit des informations que vous nous fournissez via des champs de texte, tels que votre nom, vos informations de paiement, votre adresse de livraison ou votre adresse de facturation.

Enfants

Nos produits sont réservés aux personnes de plus de 18 ans.

L'article L3342-1 du Code de la santé publique prohibe la vente d'alcool aux mineurs de moins de dix-huit (18) ans. Ainsi, en passant la Commande, le Client s'engage à avoir dix-huit (18) ans révolus à la date de la commande.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il convient de le consommer avec modération.

Article 10 : Droit applicable

Le présent contrat est régi et soumis dans son entièreté au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 11 : Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 12 : Clients professionnels

12.1. L'ensemble des dispositions des présentes conditions générales de vente s'applique aux Clients professionnels à l'exception des dispositions mentionnées au présent article 11.

12.2. Pour l'application du présent article 12, est considéré comme un Client professionnel toute personne qui n'est pas un consommateur. Est un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

12.3. Par dérogation à l'article 11, en cas de litige avec des professionnels et/ou des commerçants les tribunaux d'AUBENAS (France) seront seuls compétents.

12.4. Par dérogation à l'article 7, les Clients professionnels ne peuvent pas se prévaloir du droit de rétractation.

12.5. Par dérogation à l'article 8, le Client professionnel ne bénéficie pas de la garantie légale de conformité et plus généralement de l'ensemble des règles issues du Code de la Consommation spécifiques aux consommateurs.